LE SERVICE SOCIAL

Les assistantes sociales du CDG

Mai 2019

Morbihan

L'Assistante de Service Social (A.S.S.) est rattachée au pôle Qualité de Vie au Travail.

Elle exerce ses fonctions au sein d'équipes pluridisciplinaires réparties sur 4 territoires

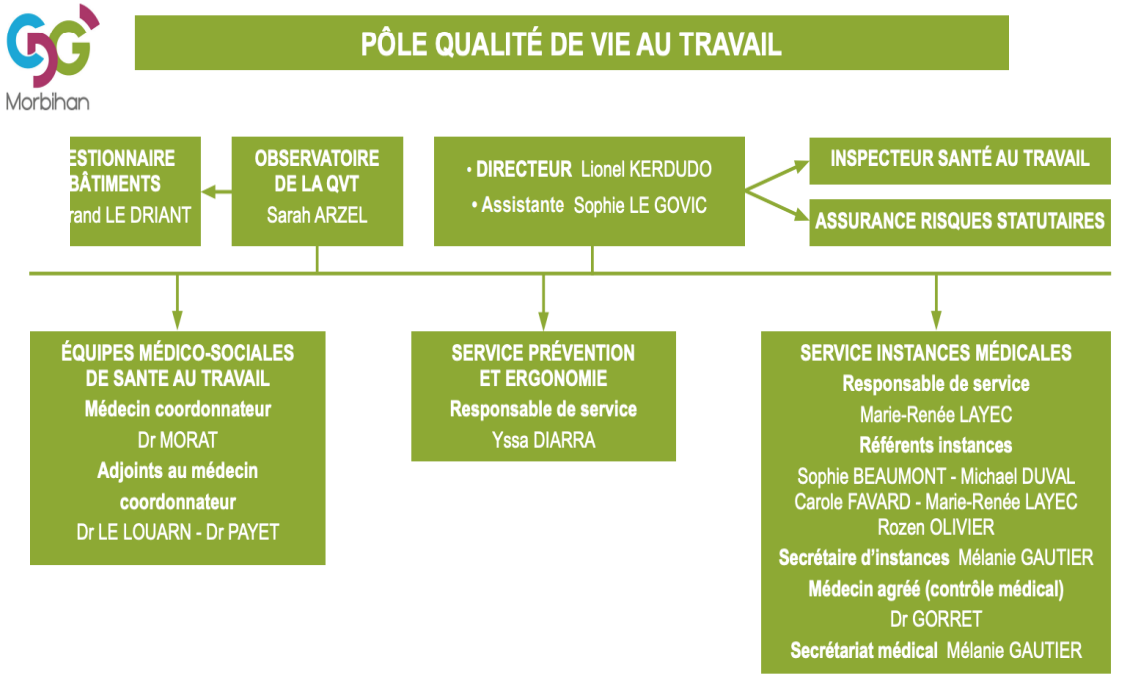

	SECTEUR 1 OUEST Lorient - Le Faouët	SECTEUR 2 CENTRE Auray - Locminé - Pontivy	SECTEUR 3 SUD Vannes	SECTEUR 4 EST Questembert - Ploërmel
Médecins	Drs LE LOUARN, SAMZUN	Drs AUFFRET, JEANSON, LECOMTE, LE MARCHAND	Drs BOVA-PEYRE, GORRET, JEANSON, CHANCERELLE,	Drs de GIVRÉ, JEANSON,PAYET
Assistante	Martine PENVERNE	Olivier ROSNARHO	Mathilde GUILLEMOIS	Julie LÉVA
Infirmière référente du territoire	Josette GAVARD	Magali GARDENAT	Nathalie PERONNO	Martine MEUNIER
Ergonome - Conseiller en prévention	Cédric JARNO	Cédric JARNO	Fabrice PRÉVOST	Fabrice PRÉVOST
Psychologue du travail	Sylvia VAN DER VOSSEN	Sylvia VAN DER VOSSEN	Annie-Claude LOISEL	Annie-Claude LOISEL
Assistante sociale	Clarisse LE SOURNE	Clarisse LE SOURNE	Audrey CALLIGNY	Audrey CALLIGNY

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan
6 bis rue Olivier de Clisson • CS 82161 • 56005 VANNES CEDEX • Tél. : 02.97.68.16.00 • Fax : 02.97.68.16.01 • www.cdg56.fr

Les missions de l'assistante de service social

L'assistante de service social du personnel se situe à l'interface entre la vie au travail et la vie hors travail.

Dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, elle accompagne les agents confrontés à des problématiques personnelles et professionnelles pouvant nuire à leur investissement au travail.

Elle vise à favoriser un équilibre entre les cadres professionnel et personnel des individus vecteur de santé et de qualité de vie au travail.

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan
6 bis rue Olivier de Clisson • CS 82161 • 56005 VANNES CEDEX • Tél. : 02.97.68.16.00 • Fax : 02.97.68.16.01 • www.cdg56.fr

Les missions de l'assistante de service social

L'A.S.S. spécialisée dans le domaine du travail intervient dans l'objectif de favoriser le maintien dans l'emploi et permettre l'accès aux droits et ce dans différents domaines d'intervention:

- **Le travail :** l'information sur les droits statutaires, le lien entre les collectivités et l'agent, la réinsertion, la mobilité, les reconversions, les retraites…

- **La santé :** la protection sociale, les congés maladies, l'invalidité, les inaptitudes et reclassement professionnel, la RQTH…

- **La vie quotidienne, personnelle et privée des agents** : les évènements familiaux, les relations intrafamiliales, le handicap, le décès, les difficultés financières, le logement…

La saisine de l'assistante de service social

L'ASS peut être sollicitée par l'agent, sa collectivité, l'équipe PQVT, les instances médicales, les partenaires internes et externes.

Elle reçoit tout agent exerçant au sein d'une collectivité territoriale conventionnée ou affiliée au CDG 56.

Les entretiens peuvent se réaliser au sein du siège du **Centre de gestion,** des **centres de médecines professionnelles et préventives** ou encore **en visite à domicile.**

Rappel: L'assistante de service social intervient dans le respect des règles déontologiques, du secret professionnel et des obligations du fonctionnaire.

Les partenaires internes

L'équipe du pôle qualité de vie au travail

Les instances médicales

Les consultants juridiques

Le service évolution professionnelle

Le service gestion des carrières

Les psychologues du travail

……

Les partenaires externes

Les collectivités

Le conseil départemental (aides financières, orientation ASE, FSL…)

La Maison Départementale de l'Autonomie

Les Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Les centres des finances publiques

La Caisse d'Allocations Familiales

Le CNAS

PLURELYA

Les mutuelles

La sécurité sociale

EDF Solidarité

…

Intervention individuelle auprès des agents

- L’ entretien psychosocial
- L’ aide administrative (dossier divers MDA, etc…)
- Les aides financières
- Des informations sur les droits statutaires et accès aux droits en général (CAF, Sécurité Sociale,…)
- Un travail partenarial interne/externe en fonction des situations

Intervention collective auprès des agents

- Mise en place en 2019 de réunions d'information à destination des agents en arrêt (implication des collectivités dans la transmission des coordonnées des agents concernés).

Ces réunions s'articulent autour des différents types d'arrêt maladie et des différents statuts présents au sein des collectivités.

L'activité 2018 des assistantes de service social

- 733 entretiens conduits pour 251 agents
- Motifs professionnels: 234 (72%)
- Motifs personnels: 93 (28%)

Réponses apportées en 2018

- Informations droits /droits statutaires = 153
- Orientations (structures internes et externes au CDG) = 91
- Ecoute psychosociale = 50
- Aides financières = 29
- Ouverture de droits = 27
- Dossiers MDA (Maison de l'Autonomie) = 22
- Procédures J.A.F.(Juge des Affaires Familiales) = 3
- Demande de logement = 5
- Dossier de surendettement = 3
- Conciliations collectivités = 3
- Orientations équipe PQVT = 3
- Etudes budgétaires = 2
- Mises à disposition sans suite = 1

Pour nous joindre

- **Secteur 1 et 2:**

Clarisse LE SOURNE

02 97 06 26 46

clesourne@cdg56.fr

- **Secteur 3 et 4:**

Audrey CALLIGNY

02 97 41 95 65

acalligny@cdg56.fr

Merci pour votre écoute